

Les promoteurs, à qui j'ai été heureux d'accorder le plus large encouragement, ont pu obtenir récemment la reconnaissance légale de la Société, conformément aux "Statuts des sociétés de colonisation dans certains endroits de la province". Aujourd'hui ils me demandent de la présenter au public et de prononcer quelques paroles de recommandation sur son berceau, en face duquel certains seraient peut-être tentés de se demander avec quelque méfiance : *Quis, putas, puer iste erit ?*

Je me rends d'autant plus volontiers à ce désir que je suis personnellement convaincu de l'utilité, je dis sans crainte, de la nécessité, d'une semblable organisation diocésaine. Dans cette démarche de ma part, vous ne verrez pas un acte administratif qui comporte *innovation*; c'est un geste d'encouragement à une entreprise qui recueille les énergies dispersées déjà existantes, pour leur assurer plus d'efficacité.

Plusieurs graves raisons militent en faveur d'une semblable organisation dans notre diocèse : raisons d'intérêt général et raisons d'intérêt local. Les premières ressortent du but poursuivi par la Société; les autres s'expliquent par les ressources que nous avons et la négligence dont nous sommes l'objet. Les unes et les autres trouveront dans l'associa-